

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2023-71

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'article 10 du projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOA) relatif à la sécurisation des groupements d'employeurs agricoles ;

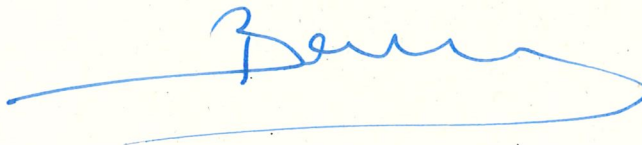
Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 11 décembre 2023,

Émet un avis favorable sur le projet d'article de loi susvisé.

Fait le 15 décembre 2023.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Christophe BORIES

